

DU CONSTAT À L'ACTION LUTTER CONTRE LA RENOUÉE DU JAPON



LE CONSTAT : LA RENOUÉE DU JAPON A COMMENCÉ À COLONISER L'AVAL DE LA RIVIÈRE DRÔME ET CERTAINS AFFLUENTS

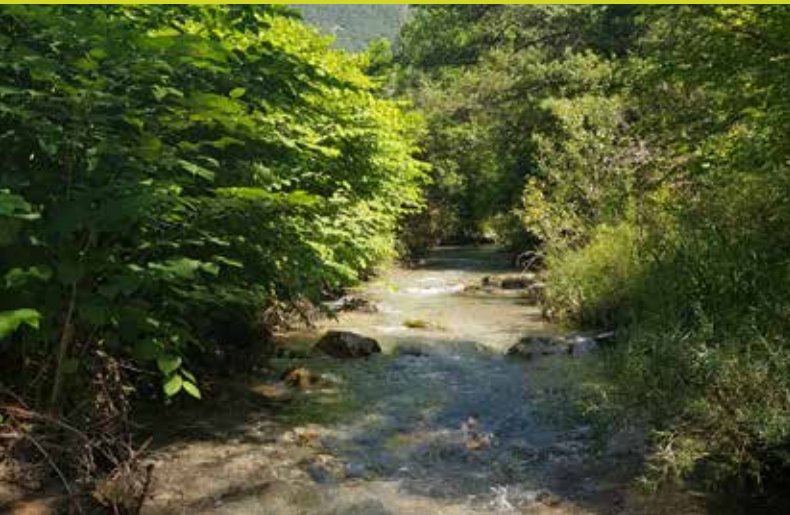


A l'aval de Crest, la renouée a très largement proliféré. Des massifs sont répartis un peu partout. Lorsque l'on arrive à une telle **phase d'envahissement**, les interventions de lutte deviennent incertaines et très coûteuses.

La graine de la renouée est stérile. **Sa dissémination se fait uniquement et très efficacement par bouturage** : un morceau de tige ou encore 1 gramme de rhizome suffisent à former un nouvel individu.

L'Homme participe fortement à son expansion : terrassement, gyrobroyage, débroussaillage qui déplacent des fragments de plante.

Hélas, c'est souvent par ignorance que le jardinier ou le riverain va jeter ou perdre des déchets de renouée dans un cours d'eau. **Sans le savoir, il la dissémine et contamine tout un secteur.**



Ce qui est reproché à cette renouée :

- Elle prend la place de la végétation naturelle entraînant une perte de biodiversité.
- Elle déstabilise les berges et accroît les risques d'érosion.
- Elle augmente les coûts d'entretien des berges et des talus.

Premiers
travaux de lutte
prévus sur la
Meyrosse et la
Gervanne.



Les plantes invasives sur le bassin versant de la Drôme

La plupart des plantes invasives ont été importées d'autres continents principalement pour leur aspect ornemental dans les jardins. Certaines se sont « échappées » de ces derniers et sont devenues envahissantes (capacité pionnière très importante sans facteur limitant, maladie ou consommateur efficaces).

Un premier état des lieux, toutes espèces, a été réalisé (Rapport CHANGEAT 2011) lors de la révision du SAGE Drôme qui a pu juger 3 espèces végétales prioritaires : l'Ambrosie à feuille d'armoise, la Renouée du Japon et le Buddleia de David (arbre à papillons). Le SAGE les prend en considération dans l'objectif 4C « Stopper la perte de la biodiversité ».

En 2016, un inventaire plus complet (Rapport LAMBERT 2016) a été mené sur la renouée du Japon, par des prospections systématiques à pied. Il a permis d'établir un état des lieux précis sur l'amont de la Drôme et de définir un plan de lutte cohérent sur les secteurs où une intervention est encore jugée possible.

Aujourd'hui, le SMRD propose une action sur ces quelques secteurs peu touchés pour essayer d'enrayer sa progression.

QU'EST LA RENOUÉE ?

Les renouées géantes appartiennent à la famille des Polygonacées (comme l'oseille, le sarrasin, la rhubarbe, etc.). Importée du Japon au 19^{ème} siècle pour l'ornementation et ses propriétés mellifères et fourragères, elle aime les milieux ensoleillés et proches des cours d'eau.

Elle est reconnaissable à ses tiges creuses et présentant des taches rouges. Ses feuilles larges et épaisses sont tronquées à la base. A la fin de l'été, des grappes de fleurs blanches apparaissent à leur base.

Plusieurs variétés envahissantes existent : **la renouée du Japon, la renouée de Sakhaline, la renouée de Bohème.**

POURQUOI PROLIFÈRE-T-ELLE AUSSI VITE ?

Les caractéristiques qui permettent à la renouée du Japon de dominer la flore locale :

- C'est une **plante vivace** qui supporte aussi bien le gel que les fortes chaleurs,
- Ses tiges ont une **croissance très rapide** (jusqu'à 5cm/jour) atteignant 3m pour la renouée du Japon et jusqu'à 4m pour la renouée de Sakhaline,
- Ses racines sont des **rhizomes** traçants qui stockent une grande quantité d'énergie. Cela explique la forte capacité de repousse des renouées en sortie d'hiver ou en cas de coupe, et lui permet un étalement au sol très efficace,
- **Elle se bouture parfaitement à partir**



Grandes feuilles tronquées et tiges rougeâtres caractéristiques de la renouée du Japon



d'infimes fragments de tige ou de rhizome emportés à l'occasion des crues,

- Elle émet, par ses racines, une substance qui **concurrence tout autre végétal** à proximité,
- Et enfin, elle est capable de s'affranchir de la plupart des herbicides courants en excréant leurs molécules actives...

Lorsqu'un pied a pu s'installer dans un cours d'eau, il constitue alors **une souche mère susceptible d'infester tout le tronçon aval.**

La Renouée a une préférence pour les sols acides. Cette faiblesse la rend un peu plus longue à coloniser la vallée de la Drôme par rapport aux cours d'eau voisins que sont l'Ardèche ou l'Isère.



Du constat à l'action
Lutter contre la renouée du Japon
 Syndicat Mixte de la Rivière Drôme



COMMENT ET OÙ LE SMRD COMPTE INTERVENIR ?

Lorsque la renouée est trop implantée, il y a peu d'espoir de l'éliminer. Par contre, en phase de colonisation, des interventions sont encore possibles.

Le SMRD a ainsi prévu de commencer ses interventions de l'amont vers l'aval avec deux types d'actions :

- des actions mécaniques de **décassement et export de terre infestée sur les foyers mères** identifiés et replantation d'espèces locales ;
- des actions **d'arrachage manuel sur les pieds disséminés en aval** par les plantes mères.

Un suivi des secteurs traités sera ensuite réalisé car il est possible que plusieurs interventions successives soient nécessaires pour diminuer et, à terme, supprimer les plants.

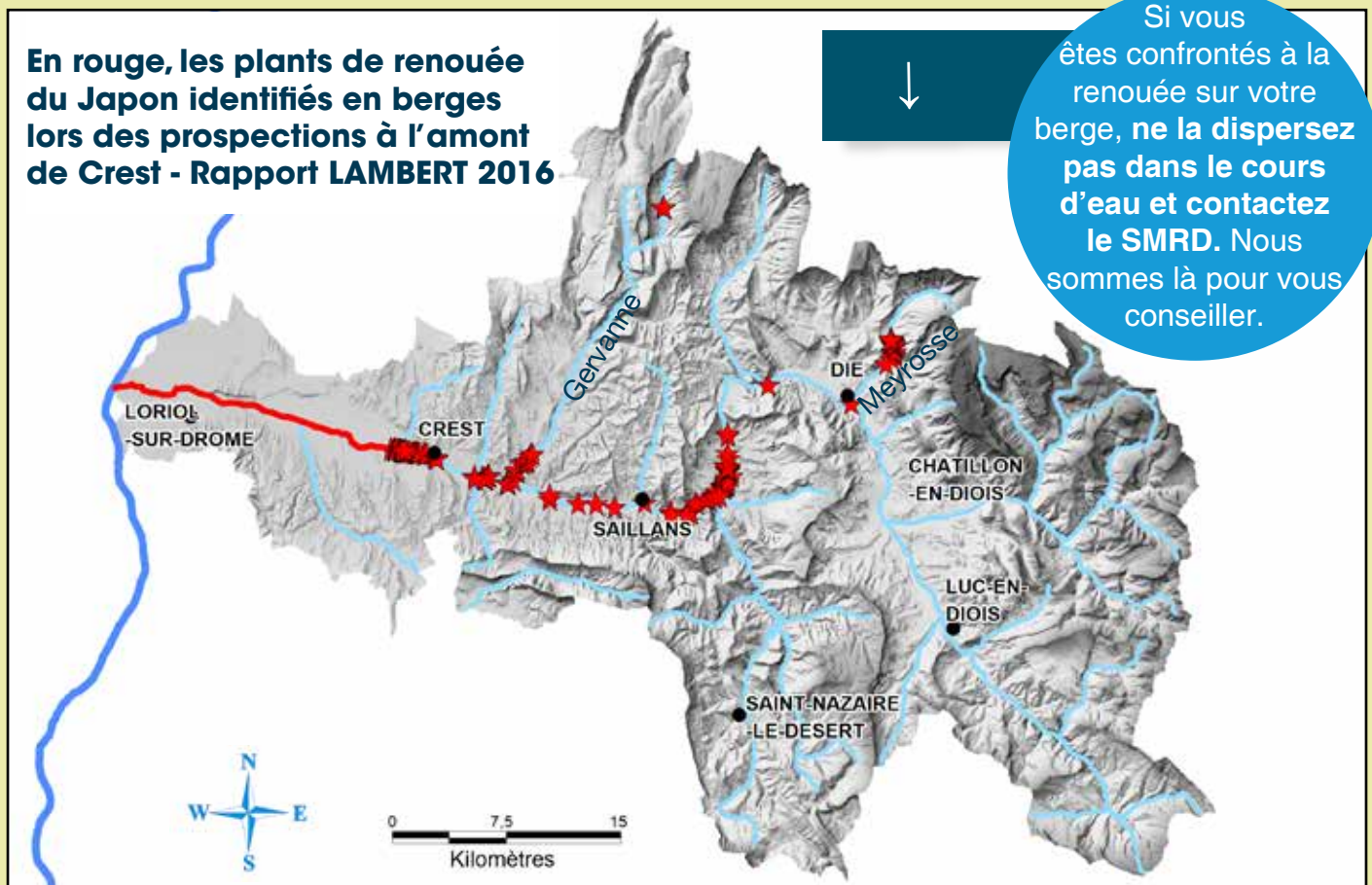
Renouée en fleur au printemps.



En rouge, les plants de renouée du Japon identifiés en berges lors des prospections à l'amont de Crest - Rapport LAMBERT 2016



Si vous êtes confrontés à la renouée sur votre berge, **ne la dispersez pas dans le cours d'eau et contactez le SMRD**. Nous sommes là pour vous conseiller.





ÉDITO DE GÉRARD CROZIER, PRÉSIDENT DU SMRD ET DE LA CLE*



Chers riverains du bassin versant de la Drôme,

Les espèces invasives, comme leur nom l'indique, ont un tel pouvoir d'adaptation qu'elles se développent à grande vitesse et

prennent toute la place. Elles rendent le paysage homogène et donc plus sensible à tout aléa.

La Drôme est de plus en plus confrontée à ces phénomènes parfois dévastateurs comme la pirale du buis, qui fait beaucoup de dégâts ces dernières années, ou l'ambrosie à laquelle beaucoup d'entre vous sont allergiques. Hélas, lorsque l'invasion est trop avancée, il est très difficile de lutter, parfois à peine possible de contenir l'invasion (cas de l'ambrosie dans le lit de la Drôme aujourd'hui).

Dans le cas de la renouée du Japon, il semble que l'action soit encore envisageable. Le SMRD*, accompagné de ses financeurs que sont l'Agence

de l'eau et le Département, va ainsi expérimenter la lutte, pendant quelques années, sur les secteurs les moins touchés que sont la Meyrosse et la Gervanne. En fonction des résultats de ces interventions, des actions sur la rivière Drôme elle-même pourront être considérées de l'amont vers l'aval.

Ces actions d'entretien des berges se feront dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général qui me permet d'intervenir avec des moyens publics sur des terrains privés. Pour autant, je n'interviendrai pas sans votre accord tacite, en respect de la propriété privée : chacun d'entre vous sera informé du calendrier du chantier le concernant et aura la possibilité d'échanger avec mon équipe à l'occasion de réunions de riverains.

En vous remerciant de votre confiance,

Avec mon dévouement,

Gérard CROZIER

* Syndicat mixte de la rivière Drôme

* Commission locale de l'eau

Le SMRD vous conseille dans vos démarches **techniques** et **administratives** pour tous vos projets en lien avec un cours d'eau.

Plus d'infos
sur le
SITE INTERNET du
SMRD et du **SAGE**
Drôme

www.riviere-drome.fr

NOUS CONTACTER



Le Syndicat mixte de la rivière Drôme, SMRD, vous accueille

1 Place de la République
26 340 Saillans
Tél. : 04 75 21 85 23
Fax. : 04 75 21 38 35
@ : info@smrd.org

www.riviere-drome.fr

Qui demander ?

Chrystel FERMOND : directrice SMRD et animatrice SAGE
Julien NIVOU : hydromorphologie et risques
Fabrice GONNET : patrimoine naturel
Claire EME : projet SPARE
Jérôme DUVAL : observatoire des cours d'eau

Olivier BIELAKOFF : technicien rivières 06 31 39 87 63

Marie FALCONE : accueil et secrétariat
Céline BELBEOC'H : budget et personnel

Président : Gérard CROZIER

**Vice-présidents : Claude GUILLAUME,
Martine CHARMET, Denis BENOIT**

